

# Inscriptions Administratives des Doctorants Université Paris Cité

## RENTREE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Au sein de la DRIVE, les inscriptions administratives sont gérées par l'Équipe inscription du Département Gestion administrative des doctorants, du pôle « Collège des Ecoles Doctorales & HDR » (CED).

**Doctorant-e-s : 1er interlocuteur à privilégier = votre gestionnaire d'Ecole doctorale.**

- **1<sup>ère</sup> inscription en doctorat à Université Paris Cité** : Après sélection de l'étudiant par l'Ecole Doctorale (ED), inscription entièrement dématérialisée, en deux phases : 1/ application e-Candidat (dossier en ligne) 2/ après validation du dossier eCandidat, inscription en ligne et paiement des droits de scolarité. **Étapes principales** → voir [schéma récapitulatif D1](#). Informations complémentaires sur [notre page dédiée aux futurs D1](#), et la [FAQ-Doctorat](#).
- **Réinscription en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année** : Exclusivement en ligne. Après réception par l'Equipe Inscription de la liste des doctorants autorisés à se réinscrire transmise par l'ED, les doctorants reçoivent un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne. Étapes principales → voir [schéma récapitulatif D2-D3](#). Informations complémentaires sur la [page dédiée aux D2-D3 du site du CED](#).
- **Réinscription en année dérogatoire** : suivre impérativement la procédure indiquée sur le site du CED : <https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/>  
Étapes principales → voir [schéma récapitulatif D4 et +](#). Les dossiers de demande de dérogation doivent être transmis par les doctorants **à leur ED au plus tard le 20/10/2023**.  
Les ED transmettent ensuite les dossiers signés par leur direction à l'Equipe Inscription du CED au plus tard le 31/10/2023, pour validation et signature de la présidence Université Paris Cité (UPCité). Après autorisation de dérogation par UPCité, le doctorant reçoit un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne.

**Date limite des inscriptions et réinscriptions administratives (= paiement des droits de scolarité 2023/2024) : 15/12/2023. Au-delà, le doctorant sera considéré comme étant en abandon de thèse si aucune démarche n'a été effectuée dans les délais. Les démarches préalables au paiement des droits doivent donc impérativement être effectuées dans les temps, et en tenant compte des délais de traitement et de signature par les services administratifs.**

L'inscription administrative est entièrement dématérialisée (démarches et paiement en ligne). **L'inscription est effective dès que le doctorant a payé les droits de scolarité pour l'année en cours** (= après activation du compte UPCité (délai : 24 à 48h), possibilité d'accès à l'Intranet, télécharger un certificat de scolarité ou une quittance, etc.).

La carte d'étudiant et/ou son annexe seront éditées uniquement si les pièces justificatives PJWeb ont été validées = étape 7 du schéma récapitulatif. Les doctorants sont tenus de mettre à jour leur adresse postale lors de leur (ré)inscription en ligne, et, **en cas de changement d'adresse en cours d'année**, à la modifier en ligne en utilisant l'application [MonDossierWeb](#).

Sessions des commissions **Césures 2023/2024** et **liens utiles** : voir annexe en page 2

### Calendrier des inscriptions administratives des doctorant-e-s Université Paris Cité 2023/2024

Doctorat UPCité	Doctorant-e-s de 1 <sup>ère</sup> année (D1)	réinscriptions doctorant-e-s en 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année de thèse (D2-D3)	réinscriptions doctorant-e-s souhaitant s'inscrire en 4 <sup>e</sup> année de thèse et + (D4+)	Demandes de césure
<b>Dates d'ouverture et fermeture des inscriptions administratives en ligne</b> (= paiement des droits de scolarité)	<b>Après validation du dossier eCandidat :</b>  Inscription en ligne du 03/07 au 21/07/2023 midi puis du 22/08 (10h) au 15/12/2023 midi	<b>Modalités et date limite de l'ED :</b> contactez votre gestionnaire d'ED  <b>Après autorisation par l'ED et traitement par l'Equipe Inscription</b> (= réception par les doctorants du mail automatique) : réinscription en ligne du 03/07 au 21/07/2023 midi puis du 22/08 (10h) au 15/12/2023 midi	<b>Dossier de demande de dérogation à transmettre à l'Ecole Doctorale</b> au plus tard le <b>20/10/2023</b>  puis, <b>après validation de l'ED et de la présidence :</b> réinscription en ligne du 03/07 au 21/07/2023 midi puis du 22/08 (10h) au 15/12/2023 midi	<b>Dossier de demande de césure</b> dûment complété et signé <b>à transmettre à l'Ecole Doctorale</b> dans les délais indiqués.  <b>Date limite et sessions</b> (selon le type de césure demandé) <b>&gt;&gt; voir annexe en page 2</b>  <i>En cas de césure sur un seul semestre, le-la doctorant-e est tenu-e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter les modalités et la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.</i>
Application eCandidat (dossier dématérialisé <u>préalable à l'inscription en ligne / D1</u> )	du 19/06 au 21/07/2023 puis du 22/08 (10h) au 15/12/2023  (toutes les pièces justificatives doivent avoir été téléversées dans eCandidat)	non concerné	non concerné	non concerné

**Le paiement en 3 fois est possible uniquement jusqu'au 15 octobre 2023.**

Au-delà des dates limites indiquées ci-dessus, seules les situations exceptionnelles seront traitées par l'Équipe inscription.

**Les doctorants régulièrement inscrits en 2022/2023 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2023 n'ont pas besoin de se réinscrire.**

*Astuces / informations utiles :*

Vérifiez régulièrement la boîte spams de votre messagerie : des messages de l'université peuvent s'y trouver.

Si vous rencontrez un dysfonctionnement avec les applications de l'université : **pensez à vider le cache de votre navigateur.**

**Régler son ordinateur sur l'heure de Paris permet d'éviter des bugs** d'accès aux applications + Moodle.

[Votre compte UPCité doit être activé](#) pour utiliser les différentes applications en ligne de l'université.

PJWeb, ENT, etc. : le **délai d'activation du compte UPCité est de 24 à 48h** (il est donc normal de ne pouvoir accéder à certaines applications aussitôt après votre (ré)inscription en ligne)



## Université Paris Cité 2023/2024

**Demandes de césure** : plusieurs sessions selon le type de césure demandé.

Modalités et formulaire : <https://u-paris.fr/doctorat/cesure/>

sessions d'examen des dossiers par l'université	envoi du dossier de demande par le doctorant à l'ED : date limite	date limite d'envoi par l'ED à l'Equipe Inscription du dossier validé / signé par ED	type de césure concerné		
			césure annuelle : année universitaire 2023/24 complète	1 seul semestre : <b>semestre 1</b> du 1er septembre 2023 au 31 janvier 2024	1 seul semestre : <b>semestre 2</b> du 1er février au 30 juin 2024
<b>session 1</b>	<b>23/06/2023</b>	04/07/2023	X	X	X
<b>session 2</b>	<b>08/09/2023</b>	14/09/2023	X	X	X
<b>session 3 *</b>	<b>06/10/2023</b>	13/10/2023	X	X	X
session 4	<b>13/11/2023</b>	23/11/2023			X

\* attention : 3ème session = dernière session pour les demandes de césure annuelle, et pour les demandes de césure sur le 1er semestre 2023/2024.

Aucun dossier de demande de césure ne peut être transmis directement par les doctorants à l'Equipe Inscription.

Liens utiles selon la situation 2023/2024	Page web dédiée (informations, précisions, formulaires)	Principales étapes
<b>1ère année de doctorat</b>	<a href="https://u-paris.fr/doctorat/premiere-inscription/">https://u-paris.fr/doctorat/premiere-inscription/</a>	<a href="#">schéma récapitulatif D1</a>
<b>Réinscriptions 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de thèse</b>	<a href="https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-2eme-3eme-annee/">https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-2eme-3eme-annee/</a>	<a href="#">schéma récapitulatif D2-D3</a>
<b>Réinscriptions 4<sup>ème</sup> année de thèse et plus</b>	<a href="https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/">https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/</a>	<a href="#">schéma récapitulatif D4 et +</a>

## Foire Aux Questions / FAQ-Doctorat

<https://u-paris.fr/doctorat/faq/>